



AlphaFixe
Capital

RAPPORT ANNUEL

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs et contexte du rapport -----	3
Qui sommes-nous? -----	3
Nos valeurs -----	4
Philosophie de placement -----	5
Approche en investissement responsable-----	5
Évaluation des PRI -----	6
Équipe -----	7
Évènements marquants de l'année -----	8
Approche -----	12
Analyse ESG -----	13
Risques climatiques-----	14
Filtres négatifs -----	18
Engagement -----	19
Investissement d'impact -----	20
Conclusion-----	22

OBJECTIFS ET CONTEXTE DU RAPPORT

C'est avec grand plaisir que nous publions la troisième édition de notre rapport annuel sur l'investissement responsable. Ce dernier offre un portrait global de nos activités et réalisations en investissement responsable pour l'année 2021. Il s'adresse à tous nos partenaires qui désirent en apprendre davantage sur nos pratiques.



QUI SOMMES-NOUS?

Fondée en 2008, AlphaFixe Capital est une société québécoise de gestion de placements indépendante spécialisée en revenu fixe et dont la clientèle est exclusivement institutionnelle. Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion de la firme totalisaient 7,6 milliards de dollars canadiens. L'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui nous anime positionne AlphaFixe comme l'alternative privilégiée des investisseurs canadiens. Qui plus est, notre mission est de répondre aux besoins de nos clients partenaires par l'entremise d'une approche innovante, permettant de combiner la création de valeur ajoutée à l'intégration et la promotion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux décisions d'investissement.

NOS VALEURS

DURABILITÉ

Que ce soit par le biais de nos placements ou des actions posées par les employés d'AlphaFixe, nous reconnaissons l'importance de maintenir l'intégrité environnementale et favoriser la cohésion sociale.

BIEN-ÊTRE

Le succès d'AlphaFixe passe avant tout par ses employés. C'est pourquoi leur développement et leur bien-être physique et mental sont une priorité.

MAÎTRE CHEZ SOI

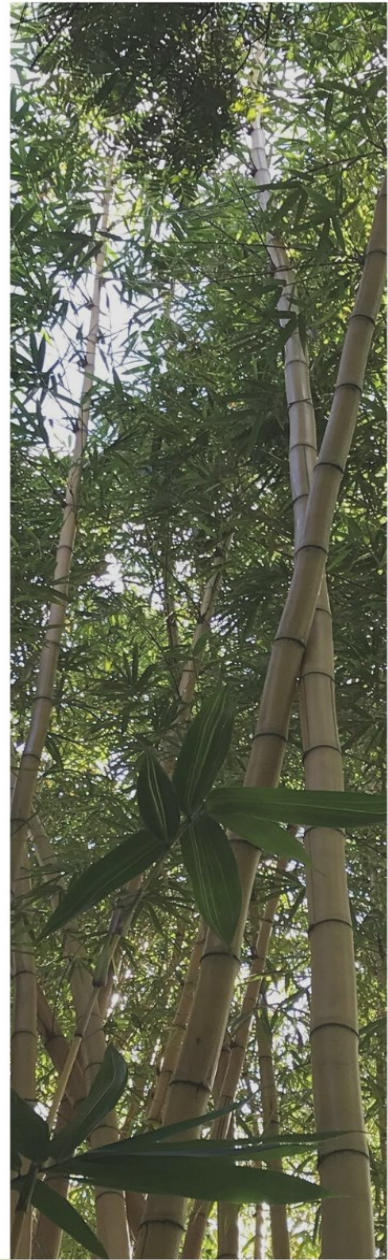
Nous adhérons fermement au principe d'être maître de notre propre destinée. C'est d'ailleurs pour cette raison que les employés détiennent la totalité du capital-actions d'AlphaFixe.

PARTENARIAT

La relation avec nos clients est un partenariat dans lequel nous nous engageons à les épauler, autant dans la gestion de leurs placements que sur les thèmes qui s'y rattachent. Nous sommes soucieux d'offrir un service à la clientèle hors du commun et c'est pour cette raison que tous les membres de l'équipe de placement sont impliqués à ce niveau.

INNOVATION

Nous cherchons constamment à améliorer nos processus et offrir des solutions d'investissement novatrices et personnalisées, correspondant aux besoins actuels et futurs de nos clients partenaires.



Au-delà de nos investissements, nous croyons aussi qu'il est important de s'impliquer auprès de notre communauté. C'est pourquoi nous contribuons non seulement financièrement, mais aussi bénévolement auprès d'organismes supportant des causes telles l'éducation, les maladies infantiles, la relève sportive, les changements climatiques et le développement de la place financière montréalaise par l'entremise du Programme des gestionnaires en émergence du Québec (PGEQ). De plus, nous participons activement aux événements et conférences organisés au sein de la communauté financière ainsi qu'en tant que membre de comité afin de partager nos connaissances et contribuer à faire progresser les enjeux de la finance durable.

Depuis 2019, AlphaFixe compense ses émissions de gaz à effet de serre annuelles (consommation d'électricité, déplacement domicile-travail et voyages d'affaires) auprès d'organismes de compensation crédibles et certifiés ISO-14064.

PHILOSOPHIE DE PLACEMENT

Ayant vu le jour durant la crise financière de 2008, la philosophie de placement d'AlphaFixe repose sur un processus rigoureux de gestion du risque et sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'emphase sur la préservation du capital, notre horizon à long terme et le souci d'aligner nos décisions de placements avec nos valeurs nous incite à privilégier les entreprises soucieuses de leur impact environnemental et social. En effet, nous avons toujours pensé qu'un comportement responsable des entreprises vis-à-vis des facteurs ESG avait le potentiel d'améliorer la performance financière à long terme. Ainsi, puisque nous investissons les actifs de nos clients dans le but d'optimiser le profil de rendement-risque, nous croyons qu'il est approprié d'intégrer les facteurs ESG à chacune de nos décisions d'investissement. Bref, à travers notre gamme de produits innovants, nous visons une création de valeur ajoutée constante en préconisant une approche fondamentale.

APPROCHE EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Notre approche d'investissement responsable s'articule autour de l'intégration de plusieurs stratégies et s'applique à toutes nos décisions d'investissement. Ces stratégies comprennent les filtres négatifs, l'intégration des notes ESG à la notation de crédit interne, l'intégration des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), le calcul d'empreinte carbone, l'engagement avec les émetteurs, les partenaires et les parties prenantes et finalement, l'investissement d'impact à travers nos fonds d'obligations vertes et durables. Le fait d'être un gestionnaire spécialisé en revenu fixe comporte plusieurs défis en matière d'intégration ESG. Pendant de nombreuses années, l'attention a été portée sur le marché des actions tandis que le développement de celui des titres à revenu fixe a peu progressé. Au lieu de nous attarder à cet obstacle, nous avons constamment cherché des façons innovantes d'intégrer les enjeux ESG à notre gestion et de les promouvoir auprès de nos partenaires.

FIGURE 1

CHRONOLOGIE DES ACTIVITÉS EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ ALPHAFIXE



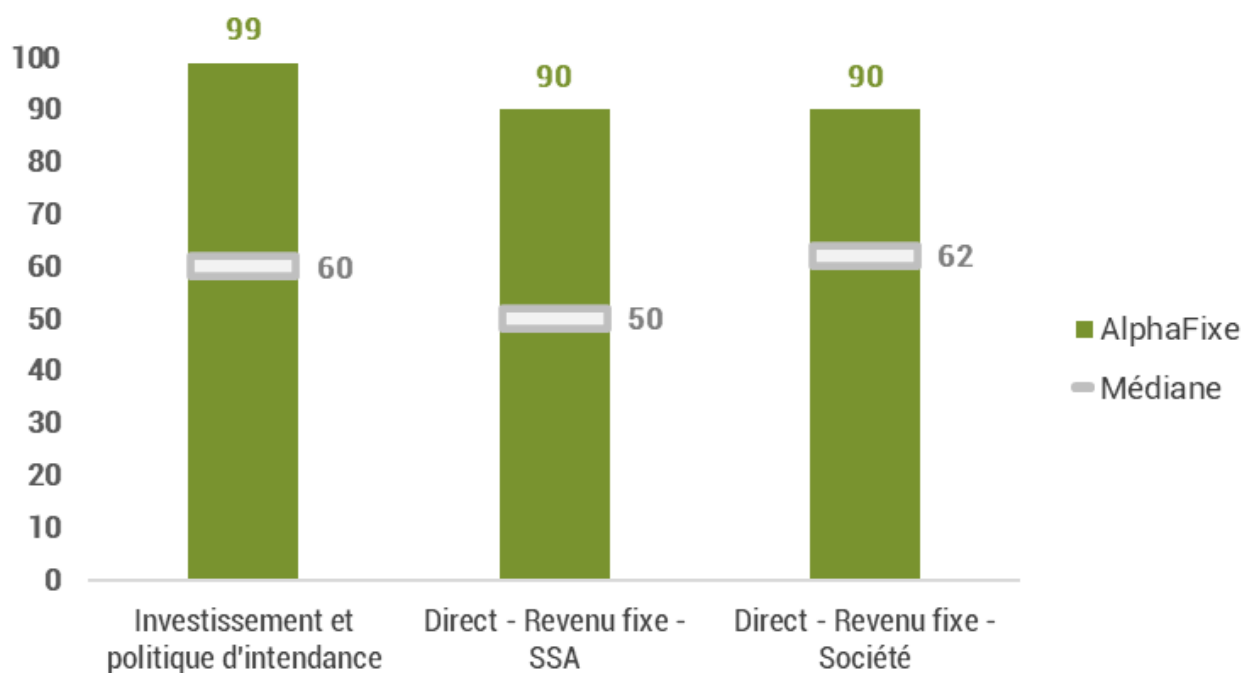
ÉVALUATION DES PRI

Il y a quelque temps déjà, l'organisation des PRI mettait de l'avant un nouveau système de reddition de compte annuel visant à améliorer l'expérience des usagers. Toutefois, ce projet pilote a rencontré d'importantes difficultés techniques, ce qui a considérablement retardé le cycle normal de reddition de compte. C'est notamment pour cette raison que les rapports d'évaluation 2021 des signataires (couvrant les activités de l'année 2020) ont été publiés en septembre 2022, soit plus d'un an après la date initialement prévue. Fait intéressant, la méthode d'évaluation est passée d'un système de notation alphabétique à un système numérique, rappelant ainsi que les notes du cycle de reddition de compte 2021 ne sont pas comparables à celles des années précédentes.

Pour sa part, AlphaFixe a obtenu les résultats suivants :

GRAPHIQUE 1

RAPPORT D'ÉVALUATION 2021 DES PRI



ÉQUIPE

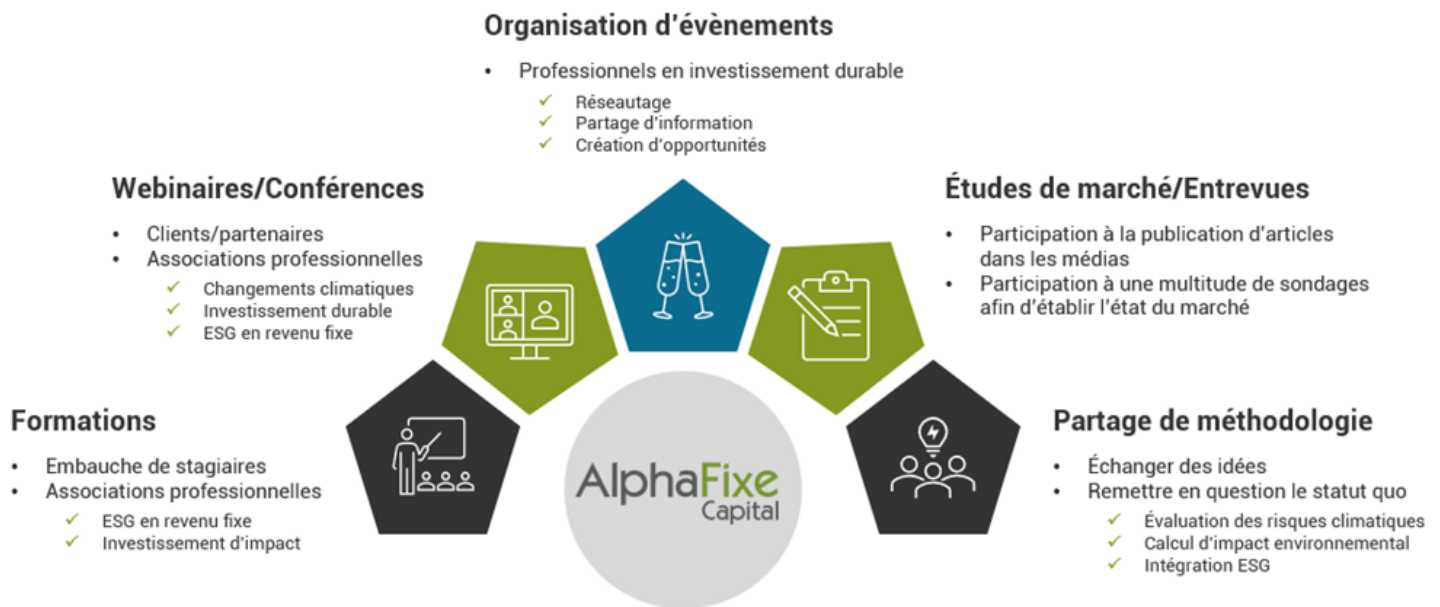
L'intégration des facteurs ESG est menée à l'interne par notre équipe dédiée à l'investissement responsable, composée de deux employés à temps plein. Ces ressources sont spécialisées dans l'analyse et l'intégration des facteurs ESG et l'une d'entre elles détient même une maîtrise en gestion de l'environnement. Nous croyons fermement que ceci peut nous aider à mieux comprendre les risques et opportunités associés à certains actifs ou comportements d'entreprise.

L'équipe d'investissement responsable est située sur le pupitre de négociation et fait partie intégrante de l'équipe d'investissement. Les spécialistes du crédit participent également à la création des différents outils d'évaluation ESG, ce qui nous permet d'adapter notre approche à la réalité du marché des titres à revenu fixe. Par exemple, nous avons adapté nos critères d'analyse ESG en prenant en considération la gouvernance financière, qui diffère entre un actionnaire et un prêteur.

L'équipe d'investissement responsable s'implique aussi à l'externe pour contribuer à ce que la communauté d'investisseurs canadiens adopte les meilleures pratiques dans leurs processus.

FIGURE 2

IMPLICATION DE L'ÉQUIPE EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

Le BSIF lance une consultation sur le risque lié aux changements climatiques qui pèse sur le secteur financier

En janvier, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a lancé une période de consultation de trois mois avec la publication d'un document intitulé Incertitude et changements climatiques : Déjouer le risque lié aux changements climatiques par la préparation et la résilience. Le document explore les différents risques découlant du changement climatique qui pourraient avoir un impact sur les institutions financières fédérales (IFF) et les régimes de retraite fédéraux (RRF). Le mandat du BSIF est de protéger les droits et les intérêts des déposants, des souscripteurs et créanciers des institutions financières et d'autre part, des participants et bénéficiaires des régimes de retraite tout en permettant aux institutions financières de se faire concurrence et de prendre des risques raisonnables. L'objectif de ce nouveau document est d'engager un dialogue avec les IFF et les RRF ainsi qu'avec d'autres parties intéressées sur la façon dont ces organismes sous réglementation fédérale définissent, identifient, mesurent et renforcent la résilience face aux risques liés au climat.

La Cour suprême du Canada met fin à une importante saga judiciaire

Le mois de mars 2021 a marqué la fin d'une importante saga judiciaire entre trois provinces (Saskatchewan, Ontario et Alberta) et le gouvernement fédéral. Rappelons qu'en juin 2018, la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre (LTPGES) est devenue une loi fédérale officielle. Cette dernière avait pour but de garantir l'existence d'un mécanisme fiable de tarification des émissions de gaz à effet de serre dans tout le pays. En vertu de cette législation, les provinces et les territoires ont reçu le droit d'adopter leur propre mécanisme de tarification du carbone, à condition que ce dernier respecte les exigences fédérales. Les provinces et les territoires n'ayant pas mis en œuvre leur propre mécanisme tombaient donc sous l'égide de la LTPGES, qui sert de filet de sécurité face aux gouvernements provinciaux non conformes.

Les provinces de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta ont chacune contesté la Loi en invoquant le fait qu'elle ne relevait pas de la compétence fédérale. Il convient de noter que la Constitution canadienne n'énumère pas l'environnement comme un sujet spécifiquement attribué à un palier de gouvernement ou à un autre. Cependant, les cours d'appel de la Saskatchewan et de l'Ontario ont maintenu la Loi, reconnaissant la compétence fédérale en la matière, tandis que la Cour d'appel de l'Alberta a jugé la Loi inconstitutionnelle. Les provinces de la Saskatchewan et de l'Ontario ont fait appel de ces décisions devant la Cour suprême du Canada. En mars 2021, la Cour suprême du Canada a reconnu que la pollution par le carbone ne connaît pas de frontières et que le Parlement canadien avait le pouvoir de remédier à cette problématique.

La Securities and Exchange Commission propose des règles pour améliorer et normaliser les informations relatives au climat pour les investisseurs.

En mars 2021, la Securities and Exchange Commission (SEC) a publié une proposition réglementaire pour l'amélioration et la normalisation de la divulgation liée aux risques climatiques pour les sociétés publiques. Selon cette proposition, les organisations devraient fournir des informations pertinentes sur le climat dans leurs déclarations d'enregistrement et leurs rapports annuels. La règle proposée s'appuie sur des cadres de référence bien établis tels que le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFFCC) et le Protocole sur les gaz à effet de serre. Si adoptée, elle représenterait un jalon important, car la communication d'informations financières liées au climat passerait d'un cadre volontaire et non réglementé à un cadre obligatoire et réglementé. Elle contribuerait également à la mise en place d'un format de divulgation normalisé, ce qui améliorerait la fiabilité, la cohérence et la comparabilité des données financières liées au climat dans le temps et entre les émetteurs, apaisant ainsi les préoccupations de plusieurs participants au marché.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021 (SUITE)

Création de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero

En avril 2021, la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ) est créée afin d'aider le secteur financier à effectuer une transition vers une économie sobre en carbone. Cette dernière réunit les initiatives financières net-zéro existantes et nouvelles au sein d'une même coalition sectorielle. Ces initiatives comprennent la *Net-Zero Banking Alliance* (NZBA), la *Net Zero Asset Managers Initiative* (NZAM), la *Net-Zero Asset Owner Alliance* et plusieurs autres. L'alliance a été lancée par l'Envoyé spécial pour le financement de l'action climatique des Nations unies, Mark Carney, et la présidence de la COP26. Selon les termes de la GFANZ, les signataires doivent s'engager à utiliser des lignes directrices fondées sur la science pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et établir un objectif provisoire pour 2030. En novembre 2021, le GFANZ représentait 450 grandes institutions financières dans 45 pays, avec des actifs de plus de 130 000 milliards de dollars.

Depuis sa création, GFANZ a attiré l'attention d'organisations à but non lucratif, d'universitaires et d'activistes qui doutent de la crédibilité et de l'ambition de l'initiative. En effet, de nombreuses institutions financières qui ont rejoint le GFANZ continuent de faciliter le financement de plusieurs entreprises et projets liés aux combustibles fossiles. En outre, l'initiative n'oblige pas les signataires à cesser de financer des projets liés aux combustibles fossiles, comme l'exploitation du charbon par exemple.

Telus émet la première obligation liée au développement durable au Canada

En juin 2021, Telus Corporation est devenue la première société canadienne à émettre une obligation liée au développement durable (ODD) en dollars canadiens. La demande pour cette dette a surpassé l'offre, le carnet de commandes ayant été sursouscrit 3,5 fois. L'entreprise a levé 750 millions de dollars avec cette obligation qui avait une échéance de 10 ans et se situait de 6 à 7 points de base sous la courbe ordinaire de Telus, représentant ainsi une prime importante. Si Telus n'atteint pas son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 de 46 % entre 2019 et 2030, l'obligation verra son coupon augmenter de 100 points de base supplémentaires. En outre, cet objectif spécifique a également été approuvé par la *Science Based Targets initiative* (SBTi), qui fournit aux entreprises une trajectoire clairement définie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. À notre avis, cela place toutes les obligations de Telus en conformité avec l'Accord de Paris. Par conséquent, nous ne pensons pas qu'il soit avantageux de payer une prime pour une obligation liée au développement durable.

Le GIEC publie la contribution du groupe de travail 1 au sixième Rapport d'évaluation

Au mois d'août, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son premier rapport issu du sixième cycle d'évaluation. Le GIEC a été créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) afin d'évaluer la science du changement climatique. Il est composé de centaines d'experts mondiaux sur le climat et publie un rapport d'évaluation du climat tous les 6 à 7 ans. Dans son tout dernier rapport, le GIEC est désormais sans équivoque quant à la responsabilité de l'homme auprès du changement climatique observé. Le rapport indique également que, même selon les scénarios les plus optimistes, les températures mondiales auront augmenté de 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle au cours des deux prochaines décennies.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021 (SUITE)

Mise en place d'une nouvelle loi sur l'équité salariale

Le 31 août, le Canada a mis en œuvre sa nouvelle Loi sur l'équité salariale, qui vise à lutter contre la discrimination salariale dont les femmes sont victimes depuis des décennies. En vertu de cette loi, les entreprises sous réglementation fédérale comptant 10 employés ou plus sont tenues de mettre en place un plan d'équité salariale dans les trois prochaines années. Même si des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières décennies, les employeurs canadiens n'accordent toujours pas aux femmes le même salaire qu'aux hommes, ce qui serait considéré comme illégal en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Selon Statistique Canada, les femmes gagnaient 89 cents pour chaque dollar gagné par les hommes en 2021. Bien que cela puisse sembler beaucoup, lorsqu'on ajuste l'écart salarial en fonction de facteurs externes tels que l'éducation, les heures travaillées, la profession et les années d'expérience, l'écart se réduit substantiellement. Dans son étude de 2019 sur l'écart salarial entre les sexes, *Glassdoor*, une plate-forme en ligne permettant aux employés d'évaluer anonymement leur environnement et condition de travail, a constaté que les Canadiennes gagnaient 96 cents pour chaque dollar gagné par les hommes en tenant compte de ces facteurs externes, contre 84 cents sans ajustement. Bien que les facteurs structurels soient responsables d'une grande partie de l'écart, il reste tout de même un écart de 4 % qui n'est toujours pas expliqué. L'étude mondiale est basée sur plus d'un demi-million de salaires déclarés entre 2016 et 2018. Les chiffres canadiens se sont appuyés sur environ 21 000 données.

L'ACVM publie une consultation sur l'approche proposée quant à la divulgation des risques climatiques

Le 21 octobre, suivant les traces de la SEC, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont lancé une consultation sur le projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques, qui permettrait notamment de normaliser la reddition de compte auprès des émetteurs canadiens. Les exigences proposées témoignent également de la volonté de l'ACVM d'adopter une divulgation climatique obligatoire. Les exigences découlent des quatre éléments fondamentaux des recommandations du GIFCC (gouvernance, stratégie, gestion des risques et cibles et objectifs) et obligerait ainsi les émetteurs à divulguer leurs émissions de GES de portée 1, 2 et 3, ou bien d'expliquer pourquoi ils ont omis de le faire.

COP26

En novembre 2021, la ville de Glasgow accueillait le 26^e sommet annuel de la Conférence des parties (COP). Cette conférence a été l'occasion pour les pays de revenir sur leurs engagements climatiques pris dans le cadre de l'Accord de Paris adopté en 2015. En effet, les contributions déterminées au niveau national (CDN), qui incarnent les efforts poursuivis par chaque pays pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, doivent être soumises tous les 5 ans. Le résultat de la conférence a été le Pacte de Glasgow pour le climat, soit l'accord le plus important depuis la COP21 qui se tenait à Paris. Même si certains ont estimé que le Pacte de Glasgow pour le climat était plutôt un compromis face à des intérêts politiques divergents, il comprenait tout de même plusieurs accords tels que la reconnaissance du fait que l'impact du changement climatique sera beaucoup plus faible à 1,5 °C qu'à 2 °C, l'adoption de CDN plus ambitieuses lors de la COP27 (plutôt qu'en 2025), la suppression progressive des subventions au charbon et aux combustibles fossiles inefficaces et la mobilisation de 100 milliards de dollars de financement climatique pour les pays en développement. Quant au Canada, il s'est engagé à mettre fin à tout financement public aux projets de combustibles fossiles d'ici 2022, à éliminer progressivement le charbon d'ici 2030, à fournir un milliard de dollars de financement climatique à d'autres pays, à réduire les émissions de méthane de 30 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030 et à imposer un plafond aux émissions du secteur pétrolier et gazier afin de garantir qu'elles diminuent à un rythme compatible à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021 (SUITE)

Création de l'ISSB

Au cours de la COP26, la Fondation des normes internationales d'information financière (IFRS) a annoncé la création de l'*International Sustainability Standards Board (ISSB)*, un organisme indépendant du secteur privé chargé d'élaborer et d'approuver les normes IFRS d'information sur la durabilité. Ces normes sont destinées à aider les entreprises et les parties prenantes à clarifier les informations relatives aux questions environnementales et sociales, ainsi qu'aux questions de gouvernance. En outre, la Fondation IFRS a décidé que la ville de Francfort accueillerait le siège social de l'ISSB, tandis que la ville de Montréal accueillerait les bureaux principaux du nouvel organisme et servirait également de centre régional pour les activités en Amérique. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la communauté de l'investissement durable de Montréal, qui s'est développée rapidement au cours des dernières années et qui a contribué à positionner la ville comme une cheffe de file parmi ses paires.

L'OCRCVM intègre les facteurs ESG

En décembre 2021, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a mis à jour ses règles sur « Connaître son client » pour y inclure certaines exigences ESG. Les membres de l'OCRCVM doivent désormais s'assurer qu'ils ont une connaissance suffisante des besoins et des objectifs d'investissement de leurs clients, y compris les valeurs personnelles. Les courtiers doivent donner à leurs clients la possibilité d'exprimer leurs besoins en matière d'investissement en des termes qui leur sont significatifs, ce qui pourrait inclure des investissements conformes aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Depuis de nombreuses années, la conversation sur les questions ESG entre les conseillers et les investisseurs est à la traîne. Ceci devrait contribuer à améliorer la situation.



APPROCHE

ANALYSE DES FACTEURS ESG

Fait partie intégrante d'une saine gestion des risques.

RISQUES CLIMATIQUES

De nos jours, les entreprises sont de plus en plus exposées aux risques découlant d'évènements climatiques extrêmes et de la transition vers une économie sobre en carbone.



FILTRES NÉGATIFS

Pour des raisons éthiques et de durabilité, nous excluons les entreprises qui œuvrent dans certains secteurs d'activité jugés sensibles ou controversés. Nous croyons que cette stratégie nous permet d'abaisser notre niveau d'exposition au risque.

ENGAGEMENT

Dialogue actif sur les enjeux ESG entre AlphaFixe et les émetteurs.

INVESTISSEMENT D'IMPACT

Investissement permettant de créer un impact environnemental positif net tout en générant un rendement financier.

ANALYSE ESG

Sociétés

Nombre d'émetteurs corporatifs couverts : **245**

Nombre d'industries selon notre modèle propriétaire ESG : **17**

Pourcentage de couverture des émetteurs corporatifs : **84,1 %**

Provinces canadiennes

Provinces canadiennes analysées : **10**

Nombre d'indicateurs de performance ESG : **50**

Partie intégrante du processus d'investissement

Dans le cadre de l'analyse des risques inhérents aux placements, nous identifions et évaluons les facteurs ESG qui pourraient avoir un impact sur le rendement financier à long terme. Notre méthodologie s'inspire des meilleures pratiques en reddition de compte telles que le *Global Reporting Initiative* (GRI) et englobe des concepts tels que la matérialité et le contexte spécifique à chaque industrie (*Sustainability Accounting Standards Board*). La méthodologie est aussi basée sur une approche relative où les émetteurs au sein d'une même industrie sont évalués contre leurs pairs en fonction de critères qui varient selon chaque industrie. L'indice obligataire canadien comprend une part non négligeable de sociétés privées. Contrairement à celles inscrites en bourse, ces dernières divulguent généralement moins d'information, ce qui peut rendre difficile la réalisation d'une évaluation juste et cohérente des facteurs ESG. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons mis en place une note de divulgation. Cette dernière nous permet de cibler les émetteurs qui n'offrent pas une reddition de compte ESG adéquate (< 75 %) et de les sensibiliser aux bonnes pratiques de divulgation. Les notes ESG attribuées aux émetteurs sont intégrées à la Cote de Qualité (CQ). Elles ont donc un impact important sur les décisions d'investissement (10 % à 15 % de la pondération selon l'industrie). Ces notes contribuent notamment à nous informer de l'écart de crédit requis afin d'être suffisamment compensé pour le niveau de risque auquel nous sommes ou serions exposés.

TABLEAU 1

NOTATION ESG

	2021	2020	2019
Indice des obligations universelles FTSE Canada			
<i>Note ESG</i>	6.6	6.5	6.5
<i>Couverture (%)</i>	93%	91%	90%
<i>Note de divulgation¹</i>	89%	88%	89%
Composite AlphaFixe - Univers			
<i>Note ESG</i>	6.7	6.5	6.7
<i>Couverture (%)</i>	97%	97%	96%
<i>Note de divulgation¹</i>	87%	86%	88%
Fonds AlphaFixe - Obligations vertes			
<i>Note ESG</i>	6.6	6.6	6.7
<i>Couverture (%)</i>	99%	99%	100%
<i>Note de divulgation¹</i>	83%	80%	81%

¹ La note de divulgation ne s'applique qu'aux obligations de sociétés

La méthodologie de notation ESG n'a pas été modifiée entre 2020 et 2021, ce qui explique la stabilité des notes ESG de l'Indice des obligations universelles FTSE Canada, du Composite AlphaFixe - Univers et du Fonds AlphaFixe - Obligations vertes. À noter que la notation ESG d'un portefeuille est issue d'une somme pondérée de la notation de chacun des titres en portefeuille et de leur poids respectif. Fait intéressant, la couverture de l'Indice des obligations universelles FTSE Canada est passée de 90 % à 93 % entre 2019 et 2021, démontrant ainsi les efforts entrepris afin de faire croître cet indicateur. Au courant de la prochaine année, nous continuerons de travailler à augmenter ce pourcentage de couverture. On peut aussi constater que la note de divulgation du Fonds AlphaFixe - Obligations vertes est inférieure à ses pairs. Cela s'explique principalement par le fait qu'une bonne partie du fonds est composée d'obligations liés à des projets spécifiques en énergie renouvelable. Ces émetteurs divulguent généralement moins d'information ESG que de grandes compagnies cotées en bourse.

RISQUES CLIMATIQUES

AlphaFixe appuie les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) depuis juin 2018. L'initiative vise notamment à accroître la transparence quant à la prise en compte des risques climatiques et à accroître l'efficacité des marchés. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations, AlphaFixe a développé une approche visant à identifier et gérer les risques liés au climat. Cette dernière est disponible sur notre site web. Pour sa part, la présente section vise plutôt à communiquer les résultats des analyses effectuées dans le cadre de la gestion des risques climatiques.

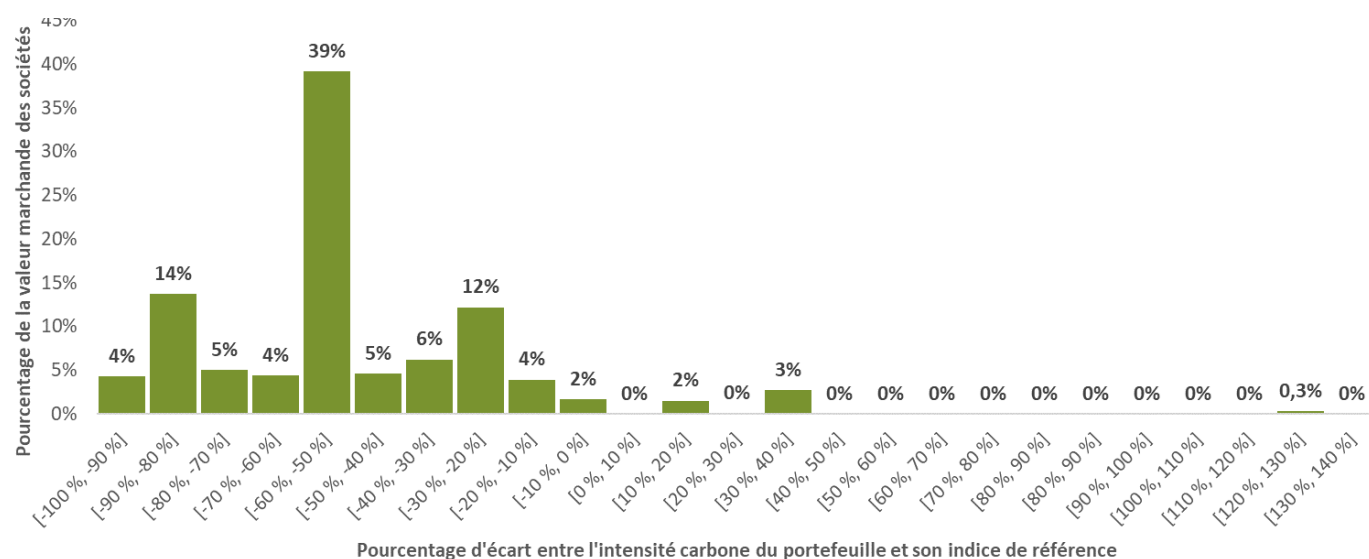
Dans le Global Risks Report 2022, le Forum économique mondial (FEM) réitère l'importance des risques liés au climat et à l'environnement. Parmi les 10 risques les plus sévères à l'échelle mondiale au cours des 10 prochaines années, on retrouve l'échec de l'action climatique (1^{er} rang), les événements météorologiques extrêmes (2^e rang), l'érosion de la biodiversité (3^e rang), les dommages environnementaux (7^e rang) et les crises liées aux ressources naturelles (8^e rang). Le rapport met aussi de l'avant que les risques sociaux comme l'érosion de la cohésion sociale, les crises de subsistances et la détérioration de la santé mentale sont ceux qui ont le plus empiré depuis le début de la pandémie.



Chez AlphaFixe, nous croyons fermement que les risques liés au climat auront inévitablement un impact sur la rentabilité des compagnies dans lesquelles nous investissons. Par exemple, l'évolution du cadre législatif (risque de transition) pourrait laisser certaines entreprises avec des actifs échoués, tandis qu'une augmentation de la tarification du carbone pourrait avoir un impact significatif sur les flux de trésorerie des grands émetteurs de gaz à effet de serre. D'un autre côté, les événements météorologiques extrêmes (risque physique) peuvent affecter la valeur d'une entreprise en causant des dommages matériels aux infrastructures. Nous croyons donc qu'il est important d'accorder une attention particulière aux risques climatiques.

GRAPHIQUE 2

INTENSITÉ CARBONE DES PORTEFEUILLES COMPARATIVEMENT À LEUR INDICE DE RÉFÉRENCE AU 31 DÉCEMBRE 2021

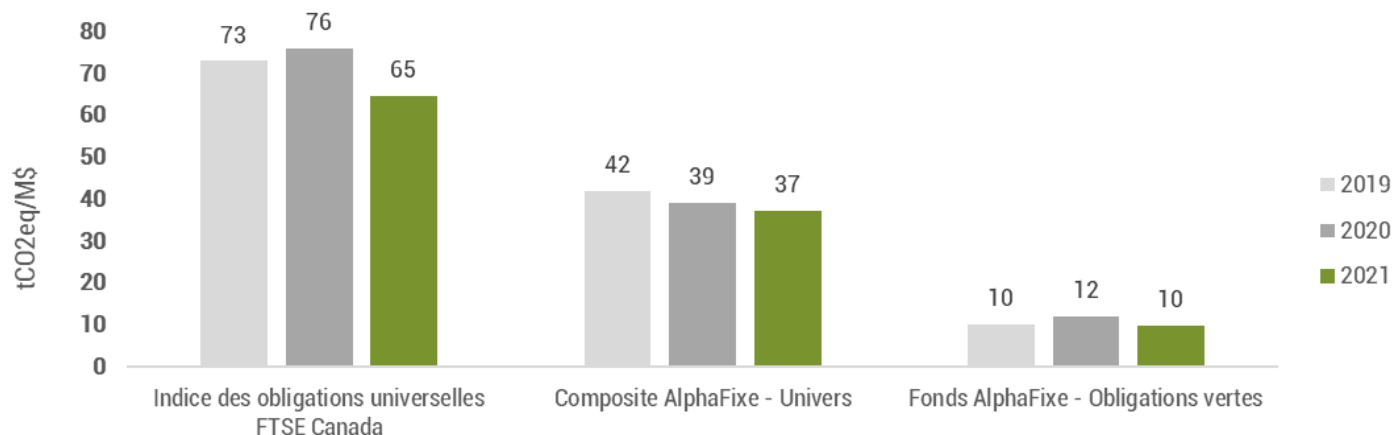


Comptabilisé avec la valeur marchande des obligations de société, 95 % des mandats gérés par AlphaFixe ont une intensité carbone inférieure à leur indice.

Sur la même base, 66 % ont une intensité carbone de plus de 50 % inférieure à l'indice.

GRAPHIQUE 3

INTENSITÉ CARBONE



Le graphique ci-haut illustre l'évolution de l'intensité carbone entre 2019 et 2021. On remarque que l'intensité carbone de l'Indice des obligations universelles FTSE Canada a diminué entre 2019 et 2021. Cette baisse est attribuable à une diminution de l'intensité carbone au sein de l'industrie des infrastructures. Plus précisément, l'intensité carbone de Nova Scotia Power a diminué considérablement durant cette période. Rappelons aussi qu'il s'agit de l'émetteur corporatif ayant l'intensité carbone la plus importante de l'indice de référence. L'entreprise génère toujours une bonne partie de l'électricité qu'elle produit à partir de charbon, de pétrole et de gaz naturel, bien qu'elle se soit récemment engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 80% d'ici 2040. En ce qui a trait au Composite AlphaFixe – Univers, c'est aussi l'industrie des infrastructures qui permet d'expliquer la diminution. Dans ce cas-ci, l'augmentation de la couverture pour cette industrie entre 2019 et 2021 a contribué à la diminution de l'intensité carbone. Rappelons que les sociétés non couvertes par le calcul d'empreinte carbone se voient attribuer la moyenne de leur industrie respective dans l'indice de référence. Pour sa part, le Fonds AlphaFixe - Obligations vertes continue d'offrir une économie carbone substantielle par rapport à ses deux homologues. Plus de détail sur l'intensité carbone se trouve en annexe.

TABLEAU 2

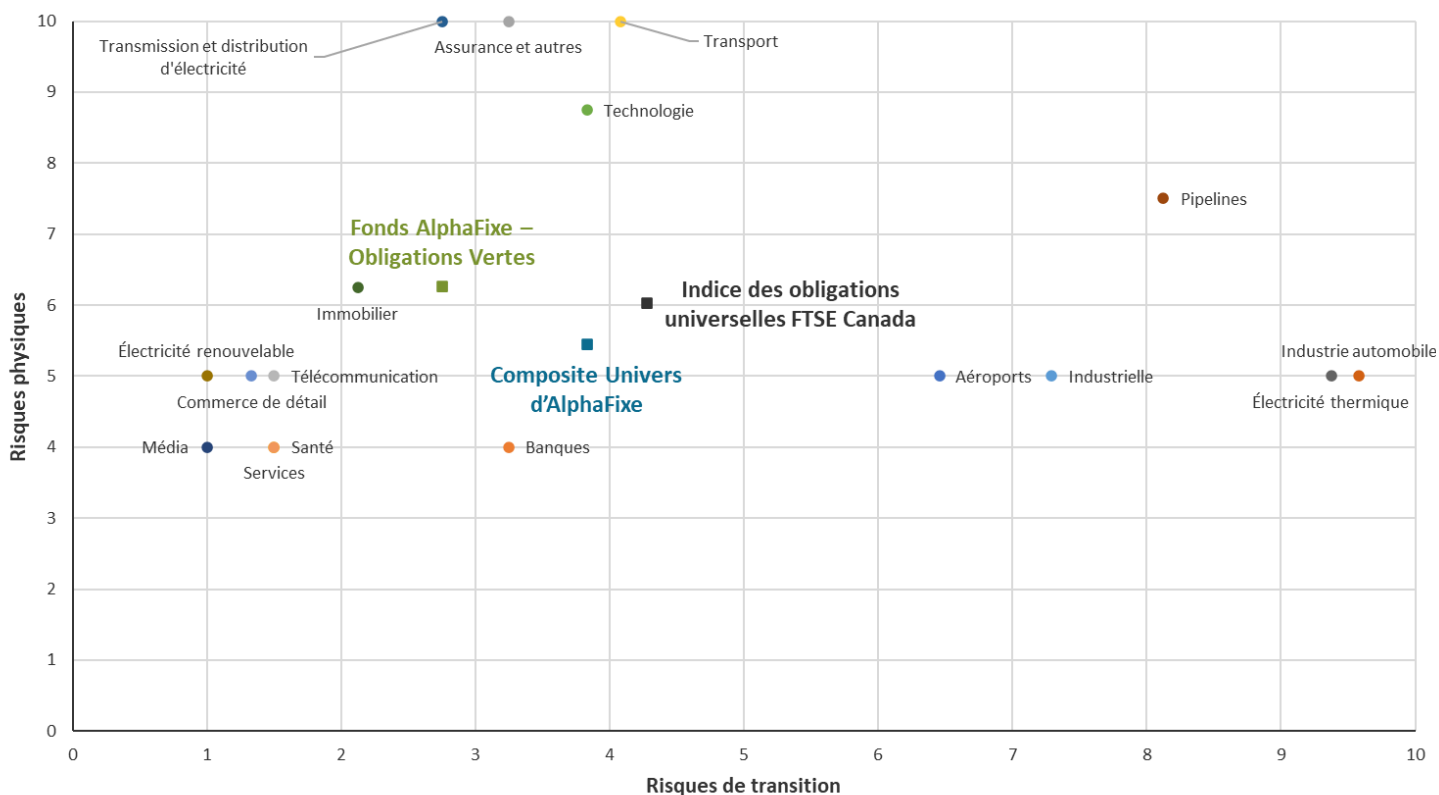
NOTE D'ATTÉNUATION DES RISQUES CLIMATIQUES

	2021	2020	2019
Indice des obligations universelles FTSE Canada			
<i>Sociétés (%)</i>	26%	27%	28%
<i>Couverture (%)</i>	84%	79%	79%
<i>Note d'atténuation</i>	6.3	5.5	5.7
Composite AlphaFixe - Univers			
<i>Sociétés (%)</i>	39%	40%	44%
<i>Couverture (%)</i>	95%	94%	93%
<i>Note d'atténuation</i>	6.4	5.3	5.6
Fonds AlphaFixe - Obligations vertes			
<i>Sociétés (%)</i>	36%	29%	34%
<i>Couverture (%)</i>	98%	99%	98%
<i>Note d'atténuation</i>	6.8	6.8	6.9

La note d'atténuation permet d'évaluer les efforts déployés par les émetteurs pour gérer les risques climatiques physiques et de transition. Il n'est donc pas surprenant d'observer que la note d'atténuation du Fonds AlphaFixe - Obligation vertes est supérieure à celle de l'indice de référence. Les émetteurs de ce type de créance sont généralement proactifs avec l'adoption d'un plan de transition, qui va de pair avec la mise en place d'un programme d'émissions d'obligations vertes. Rappelons que la note d'atténuation est le fruit d'une analyse comprenant plusieurs indicateurs comme la divulgation des émissions de GES, l'intégration des recommandations du GIFCC, la mise en place d'une cible de réduction des émissions de GES pour n'en nommer que quelques-uns.

GRAPHIQUE 4

NOTE D'EXPOSITION AUX RISQUES CLIMATIQUES PAR INDUSTRIE



Les notes d'exposition aux risques physiques et de transition permettent d'évaluer la vulnérabilité des émetteurs, des industries et de nos fonds face aux enjeux climatiques. La note est calculée selon une analyse de plusieurs indicateurs climatiques. Pour leur part, les indicateurs de transition touchent plutôt les enjeux liés à une transition abrupte vers une économie sobre en carbone (ex.: tarification des émissions de GES, changement de comportement des consommateurs, etc.), tandis que les indicateurs physiques touchent plutôt les dommages potentiels qui pourraient être occasionnés par une augmentation de la fréquence et de l'amplitude d'événements météorologiques extrêmes (ex.: montée du niveau des eaux, ouragan, etc.).

Comme c'était le cas pour la note d'atténuation, le Fonds AlphaFixe - Obligations vertes performe mieux que ses pairs au niveau du risque de transition. Cela s'explique principalement par le fait qu'une bonne partie des obligations du fonds financent des projets d'énergie renouvelable. Au niveau des risques physiques, le Fonds AlphaFixe - Obligations vertes affiche un risque sensiblement plus élevé que ses pairs. On peut expliquer cette situation par le fait que le fonds comprend plusieurs émetteurs issus des industries de l'immobilier, de l'assurance et des technologies de l'information.

FILTRES NÉGATIFS

AlphaFixe exclut tous les investissements dans les compagnies de tabac, de jeu de hasard, d'armement, de production d'alcool et de cannabis ainsi que celles qui emploient des enfants. De plus, toutes les compagnies qui exploitent ou font de l'exploration de réserves prouvées ou probables d'énergies fossiles sont exclues de tous les portefeuilles de ses clients et des fonds communs de placement que AlphaFixe gère.

À titre indicatif, les 5 émetteurs exclus par notre filtre énergie fossile ne représentent que 2,2 % de la valeur marchande totale de l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada, mais contribuent à environ 10 % de son intensité carbone.

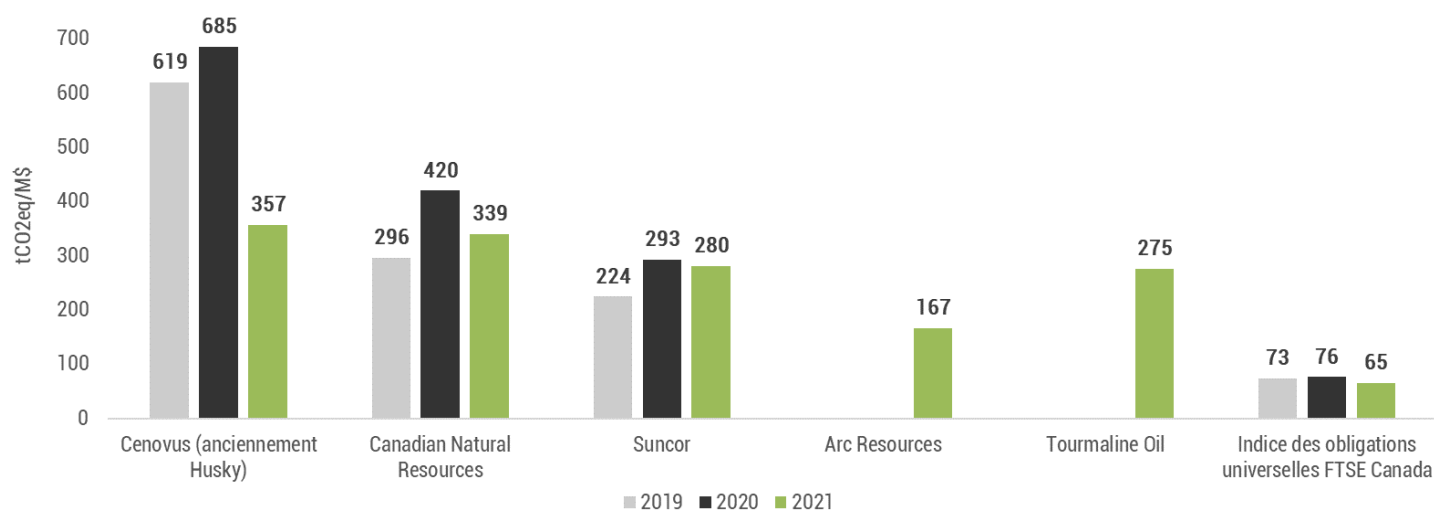
TABLEAU 3

CONTRIBUTION DES ÉMETTEURS EXCLUS À L'INTENSITÉ CARBONE TOTALE

	2021	2020	2019
Pondération des émetteurs exclus dans l'indice de société	2,2 %	2,0 %	1,5 %
Intensité carbone moyenne des émetteurs exclus	302	442	331
Intensité carbone de l'indice	65	76	73
Contribution en pourcentage de l'intensité totale	10 %	12 %	7 %

GRAPHIQUE 5

INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS EXCLUS



ENGAGEMENT

L'engagement est défini comme toute forme d'échange avec les émetteurs ayant pour but d'améliorer les pratiques liées aux enjeux ESG. AlphaFixe collabore aussi avec ses parties prenantes comme ses clients/partenaires, les conseillers en placement, les fournisseurs de service, ses pairs ainsi que différentes instances gouvernementales.

En tant que société de gestion de placement spécialisée en revenu fixe, AlphaFixe investit dans des titres de créance qui, par définition, ne procurent aucun droit de vote. Toutefois, rien ne l'empêche d'engager un dialogue constructif avec ses parties prenantes afin de les sensibiliser à une saine gestion des risques liés aux facteurs ESG. Nous profitons donc de chaque occasion (rencontres privées, présentations aux investisseurs, appels, conférences, etc.) se présentant à nous pour le faire.

Tel qu'il est indiqué à la section sur l'analyse des facteurs ESG, la composition de l'indice obligataire canadien fait en sorte que nous engageons régulièrement le dialogue afin de sensibiliser les émetteurs aux bonnes pratiques de divulgation ESG. De plus, tous les émetteurs ayant une note de divulgation inférieure à 75 % sont sollicités annuellement pour répondre à un questionnaire ESG personnalisé.

Voici le portrait des activités d'engagement ayant eu lieu au courant de l'année 2021 :

FIGURE 3

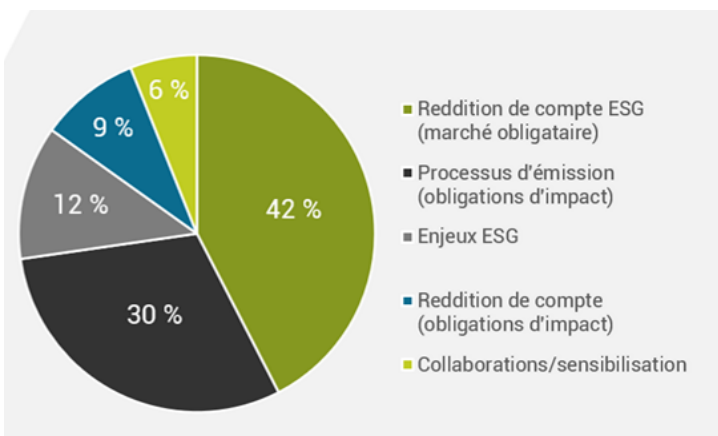
DIALOGUE ET DEMANDE D'INFORMATION AD HOC À PROPOS D'ENJEUX ESG

49

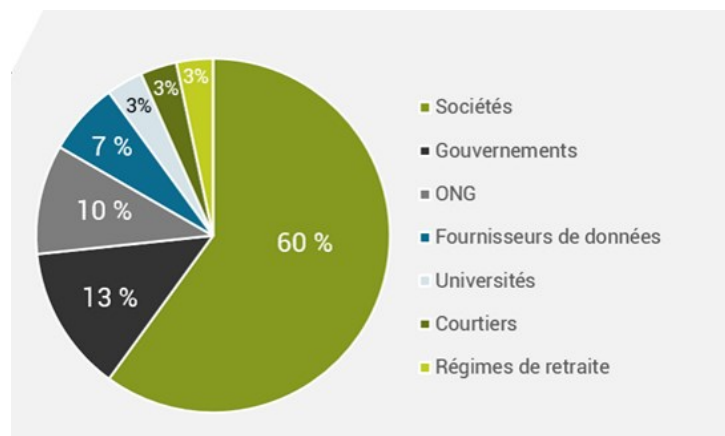
Questionnaires annuels ESG envoyés aux émetteurs Information demandée sur les enjeux suivants :

- ▶ Recommandations du GIFCC
- ▶ Consommation d'énergie
- ▶ Empreinte carbone
- ▶ Gouvernance financière
- ▶ Diversité, équité et inclusion
- ▶ Et plusieurs autres

Répartition selon le type de sujets discutés



Répartition selon le type d'organisations rencontrées



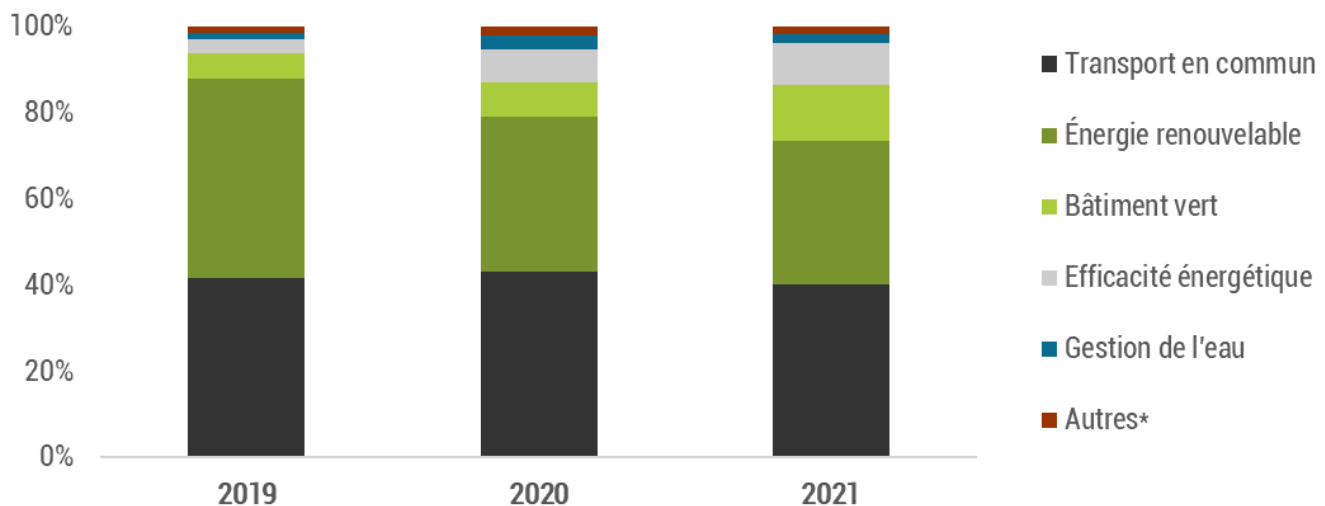
INVESTISSEMENT D'IMPACT

L'investissement d'impact est généralement défini comme toute forme d'investissement visant à créer un impact environnemental ou social positif, tout en générant un rendement financier. Chez AlphaFixe, l'investissement d'impact passe inévitablement par le lancement du tout premier fonds canadien d'obligations vertes en novembre 2017. Le fonds offre une solution innovatrice pour la gestion active des obligations vertes, permettant ainsi de participer au financement d'une économie sobre en carbone sans sacrifier de rendement. Les titres à revenu fixe sont destinés, entre autres, au financement de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques.

Les placements sélectionnés doivent respecter les critères de sélection d'obligations vertes établis par le processus de validation propriétaire AlphaVert. Ces critères s'appuient notamment sur les *Green Bond Principles* et les standards du *Climate Bonds Initiative*. Les obligations considérées comme vertes sont les obligations avec étiquette et celles alignées avec les changements climatiques, c'est-à-dire les sociétés ou les projets, dont un minimum de 90 % des revenus provient d'activités à impact environnemental positif.

GRAPHIQUE 6

RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DE PROJETS



Selon l'Agence internationale de l'énergie, les sources principales d'émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie proviennent des industries de la production d'électricité et du transport. C'est donc une bonne chose que dans le fonds AlphaFixe - Obligations vertes, les catégories de projets dominantes sont l'énergie renouvelable et le transport en commun, tel qu'illustré au graphique ci-haut.

TABLEAU 4

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU FONDS ALPHAFIXE – OBLIGATIONS VERTES

Indicateurs clés de performance	Unité	2021		2020		2019	
		Valeur	Couverture	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture
Émissions potentiellement évitées	tCO2eq/M\$	168	87 %	196	90 %	276	94 %
Économie d'énergie	kWh/M\$	5 716	43 %	4 412	35 %	1 221	15 %
Économie d'eau	Litres/M\$	68 304	23 %	69 116	21 %	69 507	16 %
Réduction de la quantité de déchets	Kg/M\$	176	1 %	292	2 %	414	3 %

L'indicateur des émissions potentiellement évitées a connu une baisse importante entre 2019 et 2021. Cela s'explique principalement par le fait que la pondération des émissions d'Hydro-Québec est passée d'un peu plus de 21 % de la valeur marchande du fonds en 2019 à seulement 8,2 % en 2021, démontrant par le fait même une importante diversification du type d'émetteur en portefeuille. Cette dernière a entre autres fait bénéficier l'indicateur de l'économie d'énergie, qui a vu sa valeur et son pourcentage de couverture croître de manière importante entre 2019 et 2021. En effet, beaucoup de fiducies de placement immobilier sont récemment venues se financer sur le marché des obligations vertes. Le programme d'obligations vertes de ces fiducies finance principalement de nouveaux bâtiments écoénergétiques ainsi que plusieurs mesures d'efficacité énergétique.

FIGURE 4

CONTRIBUTIONS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Sur 134 obligations finançant des projets environnementaux, portant le sceau AlphaVert, voici le nombre d'obligations contribuant à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU)* :



*Une obligation peut contribuer à l'atteinte de plusieurs ODD. Par exemple, un projet d'énergie éolienne contribue à l'atteinte des objectifs 7, 9, 11 et 13.

TABLEAU 5

INVESTISSEMENT D'IMPACT

	Indice des obligations universelles FTSE Canada	Fonds AlphaFixe – Obligations vertes
Obligations vertes	3,6 %	84,5 %
Obligations sociales	1,6 %	0 %
Obligations durables	0,3 %	9,3 %
Projets environnementaux	0,2 %	6,1 %
Projets sociaux	0,2 %	4,7 %
Total	5,5 %	93,7 %
Sceau AlphaVert	3,8 %	90,6 %



Le tableau ci-haut fait état du pourcentage en obligations à impact dans le Fonds AlphaFixe – Obligations vertes et dans l'Indice des obligations universelles FTSE Canada. Les obligations durables permettent de financer autant des projets environnementaux que sociaux. Afin d'obtenir un niveau élevé de transparence sur l'impact de nos investissements, nous segmentons la proportion en projets environnementaux et sociaux que ces obligations financent.

On remarque que le pourcentage par type de projet n'équivaut pas au total en obligations durables. Le fait est qu'un projet peut avoir à la fois un impact dans les deux catégories. Le meilleur exemple est un hôpital doté d'une certification écoénergétique, impactant positivement à la fois le domaine de la santé et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Somme toute, le Fonds AlphaFixe - Obligations vertes finance des projets environnementaux à la hauteur de 90,6 % de sa valeur marchande.

CONCLUSION

Comme nous avons pu le constater, l'année 2021 a vu un bon nombre d'événements marquants au sein de l'écosystème de l'investissement responsable. Qui plus est, en novembre 2022, AlphaFixe est officiellement devenue signataire du Net Zero Asset Managers Initiative. Ceci vient donc formaliser notre processus de décarbonisation des portefeuilles, un processus en place depuis déjà quelques années. La cible et les détails qui se rattachent à cet engagement seront abordés dans la prochaine édition de ce rapport.

ANNEXE

TABLEAU 6

RAPPORT D'INTENSITÉ CARBONE AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Indice des obligations universelles FTSE Canada			Composite AlphaFixe - Univers			Fonds AlphaFixe - Obligations vertes		
Poids en obligations de sociétés	26,4 %			39,1 %			36,3 %		
% de couverture des obligations de sociétés	93,1 %			95,2 %			97,7 %		
	Intensité carbone (tCO2eq/M\$)	Pondération industrie	Contribution de l'industrie (tCO2eq/M\$)	Intensité carbone (tCO2eq/M\$)	Pondération industrie	Contribution de l'industrie (tCO2eq/M\$)	Intensité carbone (tCO2eq/M\$)	Pondération industrie	Contribution de l'industrie (tCO2eq/M\$)
Industries									
Communication	5,0	9,0 %	0,5	4,5	9,6 %	0,4	5,0	6,1 %	0,3
Energie	161,1	23,2 %	37,4	179,0	12,6 %	22,6	9,1	12,8 %	1,2
Financière	4,8	35,6 %	1,7	0,4	49,0 %	0,2	1,2	32,2 %	0,4
Industrielle	39,6	6,8 %	2,7	71,4	5,6 %	4,0	8,0	1,6 %	0,1
Infrastructure	127,1	17,2 %	21,8	84,1	10,0 %	8,4	24,8	16,6 %	4,1
Immobilier	6,4	7,0 %	0,4	4,2	7,2 %	0,3	6,1	18,0 %	1,1
Titrisation	4,5	1,3 %	0,1	0,0	0,0 %	0,0	0,0	0,0 %	0,0
Prêts bancaires	0,0	0,0 %	0,0	20,8	5,9 %	1,2	20,8	12,7 %	2,7
TOTAL		100,0 %			100,0 %			100,0 %	
Intensité carbone totale (tCO2eq/M\$)			64,6			37,2			9,8